**Résume**

 les sociétés par action sont les sociétés commerciales les plus importantes dans le domaine des finance et des affaires et de l'investissement dans les économies modernes vu leurs caractéristiques les permettent d’être le meilleur cadre juridique et économique pour les activités de capitaux énormes, aussi ,vu leur capacité de mobiliser l'épargne et d'assembler les capitaux massifs, en plus de la possibilité de circuler les parts des associes commerciaux (action ),qui sont appelés capitaux propres, par des moyens commerciaux, et finalement, la responsabilité limitée des associes qui depant de leurs parts dans le capital.

 Et à cause de la philosophie de ce type de sociétés ,soit du coté de sa gestion ou de son activité, qui les considère comme un état démocratique moderne, les membres de la gestion de la société, et pour de nombreuses raisons, peuvent ne pas être des actionnaires puisqu’ils peuvent se réunir dans un autre appareil, c’est les assemblées générales qui exercent la surveillance et le contrôle sur le dispositif de gestion de peur que ce dernier quitte la voie correcte lors de la gestion de la société ,et cela pour garantir l’intérêts de cette dernière, et donc les intérêts des actionnaires, aussi l’intérêt de plusieurs autres partis et même l'économie nationale.

 Et pour encourager les individus à investir dans ces sociétés et dans le marché des capitaux, les législations et les lois modernes ont cherché et elles cherchent encore l'imposition de la protection des intérêts des actionnaires et de leurs droits au sein de la société en offrant divers moyens et mécanismes juridiques pour leur permettre d'atteindre cette protection, incarnée sous plusieurs formes : la protection juridique qui ,à son tour, peut être diviser en : une protection interne représentée par les droits garantis par la loi aux actionnaires, en particulier dans le cadre des assemblées générales, et une protection externe représentée par des organes spécialisés pour protéger les intérêts des actionnaires et de la société en réalisant une surveillance stricte et efficace. Et on parle ici des commissaires aux comptes et de l'appareil du marché financière et son rôle dans la protection des actionnaires épargnants.

 La deuxième forme du protection est la protection judiciaire qui cherche à lutter contre la mauvaise utilisation de la loi de la majorité par les actionnaires au sein des assemblées générales, cette loi se manifeste par la prédominance des propres intérêts d’une catégorie d'actionnaires sur le reste d’intérêts des autres actionnaires et les intérêts de la société, on peut l’exprimer par  L abus de majorité, et donc les lois ont comme but de protéger la minorité. On a aussi un autre aspect D’abus, et cette fois ci de la part du minorité qui peut bloquer une décision importante pour la sociétés, ou elle peut utiliser ses droits dans la société afin d’ infliger des dommages à la majorité et de réaliser leurs propres intérêts et ça ce qu’on appelle L’abus de minorités .

 En plus de tout ce qui précède, des efforts ont été fait et sont encore fait pour pousser et encourager les actionnaires à exercer leurs droits dans la société,s et de lui donner une plus grande attention en vue de la vague d'aversion et d'abandon qui est devenue une caractéristique de la relation entre la société et ses actionnaire.